



Piano à répétition dans résidence calme

Par **Daviddarde**, le **03/02/2016** à **16:18**

Bonjour,

Je vous écrit car je ne connaît pas très bien mes droits concernant un problème que j'ai avec mon voisin du dessous, copropriétaire en appartement tout comme moi.

En effet, la fille de mon voisin joue du piano, je précise que son professeur lui a demandé d'appuyer très fort sur les touches, et ce 2 fois par jour minimum.

Mon emploi à l'hôpital me permet d'avoir des jours de repos en semaine, je n'en profite pas puisque dès 9h30-10h00 j'ai droit au piano. Même chose vers 16h00 et cela est déjà arrivé les week-ends.

Comme le bruit est récurrent, puisque journalier, est il possible de faire passer cette gêne pour un tapage?

Par avance merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **StefB**, le **11/02/2016** à **19:06**

Bonjour,

Alors pour ma part, je pense que vous subissez un trouble de jouissance de votre bien.

En effet, l'art 9 de la loi du 10 juillet 1965 stipule que "Chaque copropriétaire dispose des parties privatives comprises dans son lot ; il use et jouit librement des parties privatives et des parties communes sous la condition de ne porter atteinte ni aux droits des autres

copropriétaires ni à la destination de l'immeuble."

Donc en gros, chacun de vous, copropriétaire devrait utiliser votre appartement à votre convenance à condition de ne pas occasionner de gêne pour les autres copropriétaire.

Donc je vous propose dans un premier lieu, de faire part de cette gêne à votre voisin si ce n'est pas encore le cas afin de trouver un compromis.

Si vous n'arrivez pas à en trouver un, il faudrait en faire part au syndicat des copropriétaires qui devra faire respecter le règlement de copropriété.

J'espère avoir pu vous aider. Bon courage à vous.

Par **morobar**, le **11/02/2016** à **20:23**

Bonsoir,

Le syndicat des copropriétaire ne dispose d'aucun pouvoir de coercition.

Par ailleurs la gêne auditive est toujours personnelle.

Il faut donc faire procéder, en cas d'échec de la démarche amiable, à un relevé acoustique.

Il existe des pianos d'étude silencieux;

Un lien fort utile ici:

<http://www.bruit.fr/>